

ÉDUCATION ■ Une enfant autiste exclue de la cantine scolaire : les versions de la mère et du maire s'opposent

Fin d'année scolaire sous tension à Thouron en Haute-Vienne

Vendredi 30 juin, une fillette âgée de 10 ans, atteinte de troubles du spectre de l'autisme (TSA), a été exclue de la cantine scolaire pour la dernière semaine d'école.

Isabelle (*) est à bout. Cette fois-ci, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Sa fille Clarice, victime de troubles du spectre de l'autisme (TSA), a été exclue toute la semaine de la cantine scolaire de l'école primaire de Thouron (Haute-Vienne). Après un long parcours pour faire diagnostiquer sa fille, la bataille n'est pas terminée.

Seule pour déjeuner

« Ma fille a été suivie par le centre de consultations et de soins ambulatoires (CPCI) de Limoges pendant des années. J'ai décidé de constituer un dossier seul pour la faire diagnostiquer », explique-t-elle. Le résultat tombe en juillet 2022 : Clarice souffre bien de troubles autistiques. La mère de famille stoppe alors le suivi au CPCI.

En septembre 2022, sa fille fait sa rentrée en CM2 et tout se passe bien : « La directrice, qui est sa maî-



DISCRIMINATION ? Pour la mère de famille, sa fille a été exclue à cause de son handicap.

PHOTO ILLUSTRATION : CHRISTELLE GAUJARD

trousse, a créé un lien très fort avec elle. Le problème, c'est la collectivité », confesse-t-elle.

Reconnue handicapée entre 50 et 80 % par la maison départementale

des personnes handicapées (Mdph), Clarice bénéficie d'une accompagnante des élèves en situation de handicap (Aesh) durant le temps scolaire. Seul (gros) bémol

pour la jeune fille, elle se retrouve seule durant la pause méridienne, et durant son passage à la cantine. Pour sa mère, le maire aurait indiqué ne pas pouvoir payer une secon-

de Aesh : « Or, la Mdph indique qu'elle doit aussi être accompagnée durant le repas. »

« Nous avons jugé bon de concentrer les heures sur le temps scolaire, explique le maire, Max Bascans. Avoir deux Aesh était impossible, et pas pour une raison de financement mais de recrutement. Nous avons déjà financé des aides pour des enfants handicapés. »

« Elle aurait dû rester le temps du midi, mais elle n'est pas payée. C'est pour cela qu'elle ne reste pas », assure la maman.

Exclue de la cantine

Vendredi 30 juin, c'est la sentence de trop pour la maman. Clarice est exclue de la cantine pour les quatre jours d'école restant. Elle décide à nouveau de contacter le maire car pour elle la situation est injuste.

« Nous avons déjà prévenu la famille de son comportement avant l'exclusion, mais le dialogue est très compliqué. Dans le dernier message que j'ai reçu, je me fais insulter de maire de m** », confesse le maire. L' élu rappelle que l'enfant avait déjà été exclue de la cantine l'an der-

nier et qu'elle avait pu prendre son déjeuner dans les locaux de la mairie.

« Je veux bien croire que son handicap joue un rôle, mais il ne justifie pas tout. Je ne l'ai pas exclue pour son handicap mais son comportement. Je me dois de faire appliquer le règlement pour tout le monde. Que ce soit au début ou à la fin de l'année, je ne peux pas laisser passer les coups et les insultes. Je dois aussi protéger les autres enfants », rappelle Max Bascans.

« Je ne l'ai pas exclue pour son handicap mais son comportement »

« En attendant, la grand-mère de Clarice parcourt près de 30 kilomètres tous les midis pour lui apporter de quoi manger sur le parking. Je ne peux pas laisser passer ça. Le maire n'est pas au-dessus des lois », insiste la mère de famille. ■

(*) Les prénoms ont été modifiés.

Emilie Montalban
emilie.montalban@centrefrance.com